



Association Sans But Lucratif.
Rue des Brasseurs, 103/13 – 5000 NAMUR.
N° Entreprise : 0861.802.636.

1^{er} Concours Photos

« Ce qui a de bien dans mon quartier »

Règlement

Le présent règlement s'applique au concours photo proposé l'A.W.C.C.L.P.

I. L'organisateur

Le concours est organisé par l'A.W.C.C.L. P sur le thème « Ce qui a de bien dans mon quartier ».

II. Objectif

- Faire découvrir de manière originale et valoriser le patrimoine du logement public Wallon au travers du regard de ses habitants.

III. Condition de participation

- La participation au concours est totalement gratuite et ouvert à tous les locataires, sans limite d'âge, pour autant qu'il soit domicilié dans un logement public de Wallonie.
- Les participants garantissent qu'ils sont les auteurs des photographies et déclarent obtenir l'autorisation des personnes identifiables sur les photos.

L'attention des participants est attirée sur la nécessité de respecter le droit à l'image des personnes et l'obligation d'obtenir l'autorisation des parents pour la prise en photo de personnes mineures.



Association Sans But Lucratif.
Rue des Brasseurs, 103/13 – 5000 NAMUR.
N° Entreprise : 0861.802.636.

- Les photos concernent obligatoirement les quartiers du logement public wallon.
- En envoyant les photos, le participant confirme avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions du concours, les accepter et s'engager à les respecter.
- Le non-respect de ce règlement par le candidat entraîne sa disqualification.
- Les décisions du Jury sont sans APPEL.

IV. **L'inscription et envoi des photos**

- Le concours photo est ouvert du 15 septembre au 30 avril 2021 à minuit.
La participation consiste à l'envoi de deux photos obligatoirement par mail à l'adresse : info.awcclp@gmail.com .
Les informations suivantes sont obligatoirement fournies*

*Nom et prénom :

*Adresse :

*N° téléphone :

*Adresse mail :



Association Sans But Lucratif.
Rue des Brasseurs, 103/13 – 5000 NAMUR.
N° Entreprise : 0861.802.636.

Le non ou l'adresse du quartier où la photo a été prise ainsi que celui de la société de logement.

- Seules les photos numériques, non retouchées en couleur ou noir et blanc au format J.P.E.G. peu compressée, sans marges ni inscription sont acceptées.
- Toute participation ayant été correctement envoyée sera confirmée par retour de mail.

Le Jury et les prix

Un jury indépendant sélectionnera 60 photos, les auteures recevront un chèque loyer de 100 €, le montant de ce chèque sera versé sur le compte locataire qui est ouvert auprès de sa S.L.S.P.

Le Jury tranchera sans appel toutes contestations.

Les photos seront publiées sur le site de l'A.W.C.C.L.P. www.awcclp.com
Elles seront également présentées lors de différentes manifestations organisées par l'A.W.C.C.L.P.

Pour toute information complémentaire : info.awcclp@gmail.com

L'équipe de l'A.W.C.C.L.P.